



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

ARCACHON, le 03 octobre 2013

Service Maritime et littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON
n° 032/2013**

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison des travaux de reconstruction de la jetée de la Chapelle à ARCACHON, du 07 octobre 2013 au 07 mars 2014, la navigation, la pêche, la plongée et toute autre activité nautique de surface ou subaquatique seront interdites, dans une zone de 400 mètres de long pour 130 mètres de large, autour de la jetée.

Cette zone est définie dans l'arrêté du Préfet maritime n° 2013/127 et matérialisée par les points A, B, C, D, sur la pièce jointe à cet avis.

Le trou de Saint-Yves sera donc inaccessible aux plongeurs durant cette période.

Des bouées signaleront les points d'ancrage des câbles fixant le ponton amovible de la société Balineau chargée des travaux.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment et de passer le plus au large possible de ces bouées.

L'Administrateur des Affaires Maritimes

Michel ARDOHAIN

Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages

